

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

PROCES-VERBAL D'INSTALLATION **DE LA DELEGATION SPECIALE**

Séance du 12 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 octobre 2026 à huit heures, les membres de la Délégation spéciale de Beynost, instituée par arrêté préfectoral du 06 octobre 2026, se sont réunis au Complexe du Mas de Roux, à huis clos, sous la présidence de Monsieur Bernard Simplex, doyen d'âge de la délégation, en application des articles L.2121-35 à L.2121-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Bernard Simplex
Madame Andrée Raccurt
Monsieur Marc Péchoux

1- Installation des membres de la délégation spéciale

Le doyen d'âge, Monsieur Bernard Simplex, ouvre la séance à huit heures. Les membres de la délégation spéciale décident à l'unanimité de tenir la séance à huis clos.

Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., la délégation spéciale procède à la désignation d'un secrétaire de séance, en la personne de Madame Andrée Raccurt.

Le président de séance donne lecture de l'arrêté préfectoral du 06 octobre 2026 constatant la vacance du conseil municipal consécutive à l'arrêt du Conseil d'Etat du 29 septembre 2026, et portant nomination des membres de la délégation spéciale de la commune de Beynost.

Monsieur Bernard Simplex déclare installés dans leurs fonctions les membres nommés par l'arrêté préfectoral susvisé :

Monsieur Bernard Simplex
Madame Andrée Raccurt
Monsieur Marc Péchoux

Le président de séance rappelle à l'assemblée que les pouvoirs de la délégation sont strictement limités par l'article L.2121-38 du Code Général des Collectivités Territoriales aux actes de pure administration conservatoire et urgente. Elle ne peut en aucun cas engager les finances communales au-delà des ressources

disponibles de l'exercice courant, ni modifier le budget ou le personnel de la commune. Ses fonctions prendront fin de plein droit dès l'installation du prochain conseil municipal élu.

2- Election du président de la délégation spéciale

Les membres de la délégation spéciale sont invités à procéder à l'élection de son Président, au scrutin secret à la majorité absolue des membres. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Marc PÉCHOUX se porte candidat.

Il est procédé aux opérations de vote, sous l'autorité de Monsieur Simplex.

1^{er} tour de scrutin

Résultats du scrutin :

Nombre de membres présents : 03

Nombre de votants : 03

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 03

Monsieur Marc PÉCHOUX ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé Président de la délégation spéciale de Beynost. Il est immédiatement installé dans ses fonctions et prend la présidence de la séance.

3- Election des vice-présidents

Sur proposition de Monsieur Péchoux, la délégation spéciale, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, fixe à deux le nombre de vice-présidents de la délégation spéciale, afin que chaque membre puisse concourir à l'administration de la commune et assurer la continuité du service public.

Election du 1^{er} Vice-président

Madame Raccurt se porte candidate.

Chaque membre procède au vote à bulletin secret.

Résultat du scrutin :

Nombre de membres présents : 03

Nombre de votants : 03

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 03

Madame Raccurt ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée 1^{ère} Vice-présidente de la délégation spéciale et immédiatement installée dans ses fonctions.

Election du 2^{ème} Vice-président

Monsieur Simplex se porte candidat.

Chaque membre procède au vote à bulletin secret.

Résultat du scrutin :

Nombre de membres présents : 03

Nombre de votants : 03
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 03

Monsieur Simplex ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé 2ème Vice-président de la délégation spéciale et immédiatement installé dans ses fonctions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à neuf heures trente.

Fait à Beynost, le 12 octobre 2026

La secrétaire de séance,
Madame Andrée RACCURT



Le Président de la délégation spéciale,
Monsieur Marc PÉCHOUX



Le 1^{er} Vice-président,
Madame Andrée RACCURT



Le 2^{ème} Vice-président,
Monsieur Bernard SIMPLEX



